selon le Règlement sur les produits dangereux



Sika® Aktivator-110 LUM

Date de révision 10/18/2024

Date d'impression 10/18/2024

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit Sika® Aktivator-110 LUM

Autres moyens d'identifica-

tion

Donnée non disponible

Nom de la compagnie www.sika.ca

Canada

Pointe-Claire, QC H9R 4A9

601, avenue Delmar Sika Canada Inc.

Téléphone (514) 697-2610 / 1 (800) 933-7452

Fac-similé (514) 694-2792

Adresse de courrier électro-

nique

ehs@ca.sika.com

Numéro de téléphone en cas :

d'urgence

CANUTEC (frais virés) (613) 996-6666 (24 hours)

Utilisation recommandée du produit chimique et restric-

tions d'utilisation

Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du

produit.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables Catégorie 2

Irritation de la peau Catégorie 2

Dommages occulaires

graves

Catégorie 1

Catégorie 1 Sensibilisation de la peau

Cancérogénicité Catégorie 2

Toxicité systémique sur un

organe cible précis - exposi-

tion unique

Catégorie 3 (Système nerveux central)

Fiche de Données de Sécurité selon le Règlement sur les produits dangereux



Sika® Aktivator-110 LUM

Date de révision 10/18/2024

Date d'impression 10/18/2024

Catégorie 1 Risque d'aspiration

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger









Mot indicateur Danger

Déclarations sur les risques H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des veux.

H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Déclarations sur la sécurité Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du

matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage

antidéflagrant.

P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

P243 Prendre des mesures contre les décharges électrosta-

tiques.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas

sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ auditive.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement

un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau.



Sika® Aktivator-110 LUM

Date de révision 10/18/2024

Date d'impression 10/18/2024

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P331 Ne PAS faire vomir.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Étiquetage supplémentaire

Il n'y a pas d'ingredients de toxicité aiguë inconnue utilisée dans un mélange à une concentration >= 1%.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

| Nom Chimique | No. CAS | Classification | Concentra- tion (% w/w) |
|-------------------------------------|------------|---|----------------------------|
| naphta léger (pétrole), hydrotraité | 64742-49-0 | Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 | >= 80 - <= 100 |
| éthanol | 64-17-5 | Flam. Liq. 2; H225 | >= 5 - < 10 |



Sika® Aktivator-110 LUM

Date de révision 10/18/2024

Date d'impression 10/18/2024

| | | Eye Irrit. 2A; H319 | |
|-------------------------------|------------|---------------------|--------------|
| N-(3- | 1760-24-3 | Eye Dam. 1; H318 | >= 1 - < 5 |
| (triméthoxysi- | | Skin Sens. 1B; H317 | |
| lyl)propyl)éthylenediamine | | STOT SE 3; H335 | |
| tris(dodécylbenzènesulfonato- | 61417-55-8 | Acute Tox. 4; H302 | >= 1 - < 5 |
| O)(propane-2-olato)titane | | Skin Corr. 1B; H314 | |
| | | Eye Dam. 1; H318 | |
| | | Skin Sens. 1; H317 | |
| méthanol | 67-56-1 | Flam. Liq. 2; H225 | >= 0.1 - < 1 |
| | | Acute Tox. 3; H301 | |
| | | Acute Tox. 3; H331 | |
| | | Acute Tox. 3; H311 | |
| | | STOT SE 1; H370 | |
| 4-méthylpentane-2-one | 108-10-1 | Flam. Liq. 2; H225 | >= 0.1 - < 1 |
| | | Acute Tox. 4; H332 | |
| | | Eye Irrit. 2A; H319 | |
| | | STOT SE 3; H335 | |
| | | Carc. 2; H351 | |

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de contact avec la

peau

Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

L'aspersion des yeux, même par de petites quantités, suffit à

provoquer des lésions irréversibles et la cécité.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Retirez les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Symptômes et effets les plus : Risque de dommages importants aux poumons (par aspira-

selon le Règlement sur les produits dangereux



Sika® Aktivator-110 LUM

Date de révision 10/18/2024

Date d'impression 10/18/2024

importants, aigus et différés tion).

effets irritants

effets sensibilisants

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une

pneumonite.

Troubles respiratoires Réactions allergiques Lacrymation excessive

Erythème Dermatite Perte d'équilibre

Vertiges

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Susceptible de provoquer le cancer.

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Mousse résistant à l'alcool Moyen d'extinction approprié

> Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction

Moyens d'extinction inadé-

quats

Eau

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller

et répandre l'incendie.

Autres informations : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et Utiliser un équipement de protection personnelle.

Enlever toute source d'allumage.

Fiche de Données de Sécurité selon le Règlement sur les produits dangereux



Sika® Aktivator-110 LUM

Date de révision 10/18/2024

Date d'impression 10/18/2024

procédures d'urgence

Refusez l'accès aux personnes non protégées.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones en contrebas.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales

(voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/

des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Prendre les mesures nécessaires contre les décharges élec-

trostatiques.

Conseils pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition profession-

nelle (voir le chapitre 8).

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être

sous pression.

Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques).

Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques.

Conditions de stockage

sures

Garder dans le contenant original. Entreposer dans un endroit frais.



Sika® Aktivator-110 LUM

Date de révision 10/18/2024

Date d'impression 10/18/2024

Conserver dans un endroit bien ventilé.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Stocker conformément à la réglementation locale.

Matières à éviter : Produits explosifs

Agents d'oxydation Gaz toxiques Liquides toxiques

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No. CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base |
|--|------------|------------------------------------|---|-----------|
| naphta léger (pétrole), hydro- traité | 64742-49-0 | TWA (Brouil- lard) | 5 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | STEL (Brouil- lard) | 10 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | VEMP (Brouillard) | 5 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | VECD (Brouillard) | 10 mg/m3 | CA QC OEL |
| éthanol | 64-17-5 | TWA | 1,000 ppm 1,880 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | STEL | 1,000 ppm | CA BC OEL |
| | | VECD | 1,000 ppm | CA QC OEL |
| méthanol | 67-56-1 | TWA | 200 ppm 262 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | STEL | 250 ppm 328 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | TWA | 200 ppm | CA BC OEL |
| | | STEL | 250 ppm | CA BC OEL |
| | | VEMP | 200 ppm 262 mg/m3 | CA QC OEL |
| | | VECD | 250 ppm 328 mg/m3 | CA QC OEL |
| 4-méthylpentane-2-one | 108-10-1 | TWA | 50 ppm 205 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | STEL | 75 ppm 307 mg/m3 | CA AB OEL |
| | | TWA | 20 ppm | CA BC OEL |
| | | STEL | 75 ppm | CA BC OEL |
| | | VEMP | 20 ppm | CA QC OEL |
| | | VECD | 75 ppm | CA QC OEL |

Fiche de Données de Sécurité selon le Règlement sur les produits dangereux



Sika® Aktivator-110 LUM

Date de révision 10/18/2024

Date d'impression 10/18/2024

Mesures d'ordre technique

L'utilisation d'une ventilation adéquate devrait suffire pour limiter l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques. Si l'utilisation de ce produit génère de la poussière, des émanations, des gaz, des vapeurs ou une suspension dans l'atmosphère de gouttelettes microscopiques, utilisez une enceinte d'isolement, un système de ventilation par aspiration à la source ou toute autre mesure d'ingénierie convenable pour limiter l'exposition des travailleurs aux limites obligatoires de dose.

Les mesures d'ingénierie doivent contrôler les concentrations de gaz, de vapeurs et de poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosivité.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air approuvée par NIOSH, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

La classe de filtre de l'appareil respiratoire doit convenir à la concentration maximale prévue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, utiliser un appareil autonome de protection respiratoire.

Protection des mains

Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des gants résistants aux produits chimiques conformes aux normes et règles approuvées doivent être portés en tout temps lorsqu'on manipule les produits chimiques.

Protection des yeux

Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des lunettes protectrices conformes aux normes et règles approuvées doivent être portées.

Protection de la peau et du corps

Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après

la manipulation du produit.

N'enlever la protection respiratoire et la protection de la peau/des yeux que lorsque les vapeurs ont été évacuées de la zone.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protec-

tion avant d'entrer dans les zones à manger.

Se laver à fond après manipulation.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

selon le Règlement sur les produits dangereux



Sika® Aktivator-110 LUM

Date de révision 10/18/2024

Date d'impression 10/18/2024

liquide Aspect

Couleur clair, jaune

Odeur caractéristique

Seuil de l'odeur Donnée non disponible

Sans objet substance / du mélange est non-soluble (dans pΗ

Point/ intervalle de fusion /

Point de congélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition Donnée non disponible

Point d'éclair -4 °C (25 °F)

(Méthode: vase clos)

Taux d'évaporation Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supé-

rieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

: 15 %(V)

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

3.5 %(V)

75.9935 hPa Pression de vapeur

Densité de vapeur relative Donnée non disponible

Densité env. 0.71 g/cm3 (23 °C (73 °F))

Solubilité

Solubilité dans l'eau insoluble

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Donnée non disponible

Température d'auto-Donnée non disponible

selon le Règlement sur les produits dangereux



Sika® Aktivator-110 LUM

Date de révision 10/18/2024

Date d'impression 10/18/2024

inflammation

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : < 20.5 mm2/s (40 °C (104 °F))

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Teneur en COV (Composés

organiques Volatils)

683.1 g/l

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

Stabilité chimique : Ce produit est chimiquement stable.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Stable dans les conditions recommandées de stockage. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Donnée non disponible

Produits de décomposition

dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Composants:

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 2,995 mg/kg

4-méthylpentane-2-one:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): 2,080 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Lapin): 16,000 mg/kg

selon le Règlement sur les produits dangereux



Sika® Aktivator-110 LUM

Date de révision 10/18/2024

Date d'impression 10/18/2024

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

IARC Groupe 2B : Peut-être cancérogènes pour l'homme

4-méthylpentane-2-one 108-10-1

OSHA Sans objet

NTP Sans objet

Toxicité pour la reproduction

Non classifié à cause de données insuffisantes.

STOT - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

STOT - exposition répétée

Non classifié à cause de données insuffisantes.

Une fois sensibilisé, une réaction allergique grave peut survenir même lors d'une exposition de faible niveau.

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

selon le Règlement sur les produits dangereux



Sika® Aktivator-110 LUM

Date de révision 10/18/2024

Date d'impression 10/18/2024

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précau-

tions d'usage.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les

égouts et cet conduits d'évacuation.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes

quantités.

Substance polluante dans l'eau.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-

> produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les

autorités locales.

Les contenants vides doivent être acheminés vers une instal-Emballages contaminés

lation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimi-

nation ou recyclage.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

IATA-DGR

UN/ID No. UN 1866 Nom d'expédition Resin solution

(naphtha (petroleum))

Classe 3 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Flammable Liquids

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-

353

364

ment (avion de ligne)

Code IMDG

No. UN UN 1866

12 / 15

selon le Règlement sur les produits dangereux



Sika® Aktivator-110 LUM

Date de révision 10/18/2024

Date d'impression 10/18/2024

Nom d'expédition : RESIN SOLUTION

(naphtha (petroleum))

Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E.

EmS Code : F-E, <u>S-E</u> Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

Ministère des transports : Pour les exceptions s'appliquant aux quantités limitées, veuilleuz consulter le 49 CFR 173.150 (b).

Code IMDG : Pour la clause spéciale pour les quantités limitées, se référer au chapitre 3.4 du code IMDG.

TDG

No. UN : UN 1866

Nom d'expédition : RÉSINE EN SOLUTION

Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3
Code ERG : 127
Polluant marin : non

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2: VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures

Fiche de Données de Sécurité selon le Règlement sur les produits dangereux



Sika® Aktivator-110 LUM

Date de révision 10/18/2024

Date d'impression 10/18/2024

CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes

CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA BC OEL / STEL : limite d'exposition à court terme

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée CA QC OEL / VECD : Valeur d'exposition de courte durée

ADR : Accord européen relatif au transport international des mar-

chandises Dangereuses par Route

CAS : Chemical Abstracts Service
DNEL : Derived no-effect level

EC50 : Half maximal effective concentration

GHS : Globally Harmonized System

IATA : International Air Transport Association

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

LD50 : Median lethal dosis (the amount of a material, given all at

once, which causes the death of 50% (one half) of a group of

test animals)

LC50 : Median lethal concentration (concentrations of the chemical in

air that kills 50% of the test animals during the observation

period)

MARPOL : International Convention for the Prevention of Pollution from

Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978

OEL : Occupational Exposure Limit

PBT : Persistent, bioaccumulative and toxic PNEC : Predicted no effect concentration

REACH : Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament

and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency

: Substances of Very High Concern

vPvB : Very persistent and very bioaccumulative

Avis au lecteur:

SVHC

Les renseignements contenus dans la fiche signalétique s'appliquent seulement au produit particulier de Sika Canada, identifié et décrit aux présentes. Ces renseignements ne sont pas destinés à traiter, ni ne traitent l'utilisation ou l'application du produit identifié de Sika, en combinaison avec aucun autre matériel, produit ou processus. Tous les renseignements énoncés aux présentes sont fondés sur les données techniques relatives au produit identifié, que Sika croit fiables à la date des présentes. Avant d'utiliser un produit quelconque de Sika, l'utilisateur doit toujours lire et suivre les avertissements et instructions de la plus récente fiche technique du produit, l'étiquette du produit et la fiche signalétique du produit particulier de Sika, disponibles sur notre site Internet et/ou au numéro de téléphone ci-inclus.

SIKA N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NI N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DESDITS RENSEIGNEMENTS OU DE LEUR UTILISATION. SIKA NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS EN VERTU DE QUELQUE THÉORIE JURIDIQUE QUE CE SOIT. SIKA DÉCLINE ÉGALEMENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À L'UTILISATION DE CE PRODUIT D'UNE

Fiche de Données de Sécurité selon le Règlement sur les produits dangereux



Sika® Aktivator-110 LUM

Date de révision 10/18/2024

Date d'impression 10/18/2024

MANIÈRE QUI VIOLE UN QUELCONQUE BREVET OU QUI CONTREVIENT AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERS.

Toutes les ventes de produits Sika sont sous réserve de ses modalités de vente courantes disponibles sur le site Internet www.sika.ca ou en téléphonant au 514-697-2610.

Date de révision : 10/18/2024 Format de la date : mm/jj/aaaa

Préparé par : R & D de Sika Canada Inc.

Numéro de produit : 170,420

CA / 3F